

-REGLES DE VIE ESPACE JEUNES-

vivre ensemble en harmonie et dans le respect

Ma **journée** se déroule à l'école, au collège ou au Lycée, et aussi dans l'Espace Jeunes.

Pendant ces moments, je dois pouvoir vivre en harmonie avec les autres, me sentir en sécurité et en confiance.

J'ai le **droit d'être respecté et le devoir de respecter les autres** (enfants, jeunes et adultes).

Pour cela, voici les **règles de vie** :

J'ai le droit de

Je m'engage à

Être respecté.	Respecter autrui.
Vivre dans une bonne ambiance.	Etre poli envers les autres.
Jouer, faire une activité avec tout le monde.	Etre poli envers l'équipe d'animation.
Demander à mes camarades de m'associer à leur activité.	Faire les activités sans énervement ni violence.
Bénéficier d'un lieu en collectivité agréable.	Respecter les règles de jeu, de sport, d'activité.
Utiliser un matériel en bon état.	Ecouter et respecter les consignes des animateurs.
Vivre un temps calme et agréable.	Prévenir les animateurs si un jeune m'ennuie, me menace ou pratique le chantage.
Me déplacer en toute sécurité.	Accompagner celui que j'ai blessé pendant les soins.
	Accepter de dialoguer suite à un conflit et ne pas le résoudre par la violence.
	Faire attention aux autres.
	Accepter de faire les activités avec tout le monde.
	Accepter les différences et s'entraider.
	Laisser un endroit propre et rangé.
	Se tenir correctement.
	Prendre soin du matériel.
	Garder le matériel propre, en bon état et rangé.
	Parler calmement.
	Ecouter les animateurs.
	Ecouter et suivre les consignes des animateurs.
	Être prudent, rester calme, ne pas courir, respecter le code de la route (passage piétons, ...).
	M'interdire de pousser les autres.

Les adultes qui encadrent les activités de ma journée ont autorité pour faire appliquer les règles du vivre ensemble en harmonie et dans le respect. *En cas de problème* :

- 1-Nouvelle explication de la Charte avec surlignage des points d'attention
- 2-Avertissement des parents
- 3-Rencontre avec les parents et le jeune pour recherche de solutions avec le directeur.
- 4-En cas de nécessité absolue, l'activité pourra être suspendue temporairement ou définitivement.

Date :

Prénom et Nom et Signature du
jeune :